

<http://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-du-CHSCT-M-du-12-de%CC%81cembre-2017.html>



# Compte-rendu du CHSCT-M du 12 de&#769;cembre 2017

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : dimanche 14 janvier 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Ce CHSCTM est centralisé et se déroulait dans les locaux du Lycée agricole de Saint Germain en Laye.

Il était présidé par Madame Anne Perret.

Le CHSCT-M est composé de 7 représentants des personnels de signés par la FSU (3), FO (2), UNSA et CFDT (1 chacun).

#### Déclaration liminaire

**Etaient présents à ce CHSCT-M :**

**Pour la FSU :** Didier Herbert, secrétaire du CHSCT-M, Antonio Dos Santos, Olivier Gautier, Jacques Tuzet, Marc Versepuech et Fatima Lounici (membre de la CoHS de Saint Germain).

FO, L'UNSA et la CFDT étaient présents.

**Pour l'administration :**

SRH : G. Jourdan, M.C Hamon, I. Fabre, P. Durand et le Dr J. Benoit ;

DGER : J-L Tronco, sous-directeur EDC à la DGER,

Étaient aussi présents : quatre ISST et un IGAPS.

Nous avons été accueillis par la direction du Lycée.

Nous avons lu une déclaration liminaire intersyndicale FSU, FO et UNSA (en pièce jointe). La CFDT a aussi lu une déclaration liminaire.

## **Objet de la déclaration liminaire intersyndicale**

Nous avons tout d'abord mis l'accent sur les conditions matérielles d'accès au Lycée agricole de Saint Germain en Laye. En effet, un mouvement de grève était annoncé une semaine à l'avance dans les RER, seul moyen d'accès au Lycée par les transports en commun.

La présidente, que nous avons contactée à ce sujet, n'a pas donné suite à nos demandes de mode de transport alternatif.

Il aura fallu notre intervention auprès du SRH pour obtenir un car et être prévenu-e-s la veille à midi.

Concernant les difficultés à l'ONIRIS\* de Nantes (enseignement supérieur), nous avons de nouveau rappelé le malaise des agents de cette structure et nous avons mis l'accent sur le refus, par la direction et l'ISST, d'accepter une expertise au titre de l'article 55 du décret 82-453.

Concernant la mesure de prévention, nous avons de nouveau annoncé les restrictions d'accès à cette mesure de prévention notamment pour les personnels des exploitations des Lycées. Nous avons redit l'importance de l'accès à la mesure de prévention quand on connaît la faiblesse de certains diagnostics [RPS](#) de plusieurs structures.

Concernant la création de relais CHSCT dans l'enseignement technique, nous avons mis l'accent sur l'attente des personnels à ce sujet.

üüüüüüüüüüüüüüüü

## Reponse de la presidente

üConcernant le mal-être à l'ONIRIS, la presidente a encore renvoyé au CHSCT local en refusant une nouvelle fois une implication du CHSCTM.

Profitant de la déclaration liminaire de la CFDT qui dénonçait une situation problématique à l'ENSFEA, la FSU a souligné au représentant de la DGER le risque de propagation de souffrance au travail dans l'enseignement supérieur, corrélaté par l'absence d'information sur la formation des cadres sur les RPS.

M. Tronco a affirmé que sa direction suivait et traitait ces situations.

## Présentation l'Enseignement Agricole (EA) et visite de l'établissement

À la suite de la présentation globale de l'EA faite par M. Tronco, la FSU est intervenue au sujet de la question de l'accompagnement des apprenants en situation d'handicap. La DGER a répondu que des moyens étaient mobilisés : 25 postes par an d'[AVSI](#) et 6 contrats aidés qui seraient transformés en AVSH.

Le proviseur nous a fait visiter l'exploitation qui a été récemment modernisée.

Le responsable de l'exploitation a répondu à nos questions. Nous pouvons remarquer que cette exploitation est un outil de formation performant.

De marche de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) de l'établissement

Le proviseur a présenté sa démarche qui est en cours de réalisation avec un co-financement du CHSCTM. Cette démarche initiée avec l'aide de l'ARACT\*\* s'est focalisée sur les difficultés rencontrées à la vie scolaire au [CDI](#) et en est au pré-diagnostic.

Nous avons dit que le pré-diagnostic ne pouvait être externalisé comme l'indique la note de service du 29 juillet



**Article 15-1** : Dans chaque service ou e tablissement public de l'Etat entrant dans le champ d'application du pre sent de cret, le me decin de pre vention e tablisse et met a jour pe riodique- ment, en liaison avec l'agent de signe en application de l'article 4 du pre sent de cret et apre s consultation du comite d'hygie ne et de se curite territorialement compe tent, une fiche sur laquelle sont consigne s les risques professionnels propres au service et les effectifs d'agents expose s a ces risques.

Le me decin de pre vention a acce s aux informations utiles lui permettant d'e tablir la fiche des risques professionnels sus-e voque e.

Cette fiche est communique e au chef de service ou d'e tablissement. Elle est tenue a la disposition des agents mentionne s aux articles 5, 5-4 et 5-5 du pre sent de cret. Elle est pre sente e au comite d'hygie ne, de se curite et des conditions de travail en me me temps que le rapport annuel du me decin de pre vention pre vu aux articles 28 et 63 du pre sent de cret.

Les comite s d'hygie ne, de se curite et des conditions de travail sont, en outre, re gulie rement informe s de l'e volution des risques professionnels entrant dans leur champ de compe tence.

Quant aux difficulte s d'acce s a la me decine de pre vention en ge ne ral, la pre sidente renvoie au prochain CHSCTM pour en discuter !

**Madame Hamon de clare que le cadre national avec la [MSA](#) va e tre signe le 14 de cembre 2017.**

La FSU regrette que ce conventionnement ne concerne que les titulaires.

Elle re affirme l'importance de la question de la me decine de pre vention.

Son absence dans certains de partements reste la principale inquie tude des personnels de l'enseignement agricole public en matie re de [SST](#).

En de finitive, la de le gation FSU qui avait impulse la demande de de localisation du CHSCTM dans un [EPLEFPA](#), mesure, a la sortie de cette ple nie re, la conside ration que porte le ministre re sur les proble matiques SST dans l'enseignement agricole : pre paration le ge re, re flexion peu approfondie et temps consacre insuffisant.

ONIRIS\* : E cole nationale ve te rinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes

ARACT\*\* : Agence Re gionale pour l'ame lioration des Conditions de Travail

Vos repre sentants FSU au CHSCT-M :

Didier Herbert (0629821965),  
Antonio Dos Santos (0160623300)  
Laurence Brault (0620806358)  
Olivier Gautie (0561003070)  
Jacques Tuzelet (0687717945)  
Olivier Jullin (0633837766).

üüü